

Décision du comité d'agrément

Faculty of Education York University

Demande d'agrément

Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique en 9^e-10^e année et en 11^e-12^e année, menant à un baccalauréat en éducation

Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique en 9^e-10^e année et en 11^e-12^e année, menant à un baccalauréat en éducation

Programme consécutif ou concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique en 9^e-10^e année et en 11^e-12^e année, et une matière d'éducation générale aux cycles intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation

Comité d'agrément
Ordre des enseignantes et des
enseignants de l'Ontario
Le 28 novembre 2017

Ontario
College of
Teachers
Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario

Décision du comité d'agrément concernant la demande d'agrément présentée par la Faculty of Education, York University

Introduction

Le 28 juin 2017, la Faculty of Education, York University a présenté une demande de renouvellement de l'agrément des programmes de formation professionnelle suivants :

- Programme consécutif et programme consécutif à temps partiel de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique en 9^e-10^e année et en 11^e-12^e année, menant à un baccalauréat en éducation;
- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique en 9^e-10^e année et en 11^e-12^e année, menant à un baccalauréat en éducation et à un grade en études appliquées.

De plus, une demande a été envoyée le 11 août 2016 pour ajouter le programme combiné suivant aux programmes de formation professionnelle concurrent et consécutif existants, avec domaines d'études en éducation technologique :

- Éducation technologique (9^e-10^e année et 11^e-12^e année) et une matière d'éducation générale aux cycles intermédiaire-supérieur.

Conformément au Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, le comité d'agrément a constitué un sous-comité d'agrément pour :

1. évaluer les programmes de formation à l'enseignement susmentionnés, sous la direction du comité d'agrément;
2. jouer un rôle consultatif auprès du comité d'agrément en lui rendant compte de ses conclusions et en lui formulant des recommandations concernant l'agrément des programmes examinés.

Le sous-comité a été formé conformément aux critères énoncés à l'article 6 du Règlement sur l'agrément des programmes de formation en enseignement et était constitué de quatre personnes, comme suit :

- deux membres du conseil qui étaient également membres du comité d'agrément, dont au moins un membre nommé du conseil;
- un membre inscrit sur la liste des membres possédant de l'expérience en éducation technologique;
- une personne nommée par la Faculty of Education, York University.

Pour émettre ses recommandations, le sous-comité a évalué la demande d'agrément, la demande d'examen d'une modification au programme (ajout au programme) et les documents supplémentaires fournis par la Faculty of Education, York University. Le sous-comité d'agrément a visité le campus de York University, à Toronto, du 2 au 6 octobre 2017. Le sous-comité a visité les installations où sont offerts les programmes.

Il a examiné des travaux des étudiantes et étudiants et s'est entretenu avec des membres du corps professoral, d'anciens étudiants, des étudiants et des intervenants.

L'Ordre a invité le public à s'exprimer sur la qualité des programmes examinés. Il a informé le public de la possibilité de soumettre un avis au sous-comité d'agrément au moyen de publicités affichées sur le campus, de courriels envoyés par la doyenne adjointe à divers intervenants, d'annonces publiées sur le site web de l'Ordre et par l'entremise des médias sociaux. Le sous-comité d'agrément a pris en considération les soumissions qu'il a reçues du public.

Son examen terminé, le sous-comité d'agrément a préparé un rapport provisoire sur ses conclusions et a formulé des recommandations aux fins d'examen pour la Faculty of Education, York University. Le rapport final soumis au comité d'agrément tient compte des commentaires formulés par la doyenne adjointe en réponse au rapport provisoire.

Conformément à l'autorité que lui confèrent la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* et le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, le comité d'agrément a délibéré en vue de déterminer si les programmes de formation à l'enseignement faisant l'objet de la demande de la Faculty of Education, York University répondent aux conditions d'agrément.

Pour parvenir à sa décision, le comité d'agrément a examiné le rapport définitif du sous-comité d'agrément, daté du 14 novembre 2017, la présentation de la présidente du sous-comité au comité d'agrément et les conditions du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Décision du comité d'agrément prise à sa réunion du 28 novembre 2017

Conditions et constatations

Les motifs de la décision du comité et les faits sur lesquels elle se fonde figurent ci-dessous :

1^{re} condition

Le fournisseur du programme est un établissement autorisé.

Constatations

La documentation indique que York University est un établissement autorisé.

En vertu du Règlement 347/02, un établissement autorisé comprend notamment une faculté d'éducation qui fait partie d'une université autorisée à conférer des grades en vertu d'une loi de l'Assemblée législative ou qui lui est affiliée. La faculté d'éducation fait partie de York University en vertu d'un décret entériné par l'honorable lieutenant-gouverneur de l'Ontario, daté du 18 août 1971, et d'un accord daté du 17 août 1971 entre le ministre de l'Éducation et le président de York University, menant à la création de la Faculty of Education, York University. La *York University Act* (1965) définit les champs de compétence de l'Université, notamment l'établissement de facultés et l'attribution de grades, de diplômes et de certificats.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 1.

Condition 1.1

Le programme dure quatre semestres universitaires et comprend les jours d'expérience pratique exigés par la sous-disposition 2v du paragraphe 1 (2).

Constatations

La documentation indique que les programmes sont offerts à temps plein pendant quatre sessions en format concurrent ou consécutif, et à temps partiel en format consécutif. Dans le programme à temps plein, les sessions se déroulent de septembre à décembre et de janvier à avril. Les programmes peuvent également être offerts pendant une session d'été, de mai à août, mais ce modèle de prestation n'est pas offert actuellement. Les programmes comprennent un minimum de 80 jours de stage répartis en trois blocs de stage.

Les admissions au programme consécutif à temps partiel en éducation technologique, menant à un baccalauréat en éducation, sont actuellement en suspens. Lorsque ce programme sera offert, les étudiants complèteront leur baccalauréat en éducation technologique en six sessions à temps partiel, sur une période de 27 mois consécutifs, comprenant un minimum de 80 jours de stage.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 1.1.

2^e condition

Le programme repose sur un cadre conceptuel clairement défini.

Constatations

La documentation indique que les programmes de formation à l'enseignement reposent sur un cadre conceptuel clairement défini.

Le cadre conceptuel de la faculté d'éducation priorise le développement d'une expertise dans les domaines de la déontologie, du curriculum, de la pédagogie, de l'autonomie et de l'ouverture sur le monde, guidés par les valeurs fondamentales de la justice sociale, de l'engagement communautaire et de l'excellence universitaire. Ces cinq concepts clés guident la formation professionnelle afin de préparer les étudiants à une vie professionnelle qui se caractérise par des relations éthiques, une approche de la connaissance en tant que curriculum, un engagement pour le métier d'enseignant, le professionnalisme et la citoyenneté mondiale.

La structure et l'orientation des programmes reflètent le cadre conceptuel. Le cadre de travail de la faculté repose sur les *Undergraduate Degree Level Expectations* (UUDLE) de York University.

Le cadre conceptuel guide les cours offerts et l'évaluation du stage. Les cours de base, cours de méthodologie et cours de stage reflètent les cinq résultats d'apprentissage du programme : la déontologie, le curriculum, la pédagogie, l'autonomie et l'ouverture au monde. Ces mêmes domaines sont également manifestes dans les conditions de réussite du protocole d'évaluation du stage.

Le cadre conceptuel de la Faculty of Education, York University guide le développement de tout nouveau programme offert par la faculté. À ce titre, les programmes en éducation technologique partagent le même cadre conceptuel que tous les autres programmes agréés de formation professionnelle de la faculté.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 2.

3^e condition

La conception du programme est compatible avec ce qui suit et en tient compte :

- i) les Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre*
- ii) les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants*
- iii) l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation des enseignants.*

Constatations

La documentation indique que la conception des programmes respecte et reflète les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation des enseignants.

Normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante

Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre guident les UUDLE, lesquels constituent le cadre conceptuel du programme. Les cinq éléments d'apprentissage du programme, soient la déontologie, le curriculum, la pédagogie, l'autonomie et l'ouverture au monde, reflètent les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante.

Les normes sont manifestes dans la conception du programme, des cours et du stage. Le cours *Ethical and Legal Studies in Education* (ELSE) met l'accent sur les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante. En outre, on fait référence aux normes dans les séminaires de stage et les portfolios. Un résultat d'apprentissage lié à l'évaluation du stage exige que les étudiants démontrent une attitude professionnelle conforme aux normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante.

Recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants

Les recherches de base et les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants sont manifestes dans la conception des programmes. Le *Report of the Academic Framework Committee* (1995), qui s'appuie sur une étude approfondie de la recherche sur la formation des enseignants, a été adopté comme ligne directrice fondamentale pour la planification des cours de la faculté. La recherche fondamentale sur la formation des enseignants guide le cadre pédagogique et continue de guider le cadre conceptuel de York University.

Les travaux de James Gee sur «*discourses*» (2008) et les travaux de Lave et Wenger sur «*situated learning*» et «*communities of practice*» guident également la vision du stage de la faculté d'éducation en tant qu'expérience collaborative de coenseignement, plutôt qu'une simple tâche à accomplir.

Intégration de la théorie et de la pratique

La conception du programme reflète l'intégration de la théorie et de la pratique, comme le démontrent les cours et les travaux dans les cours liés aux stages et les réflexions sur les expériences d'apprentissage. Les cours de base exigent que les étudiants mettent la théorie en pratique dans leur école et dans leurs expériences dans la communauté. Les cours de méthodologie et les expériences vécues durant le stage sont structurés et interprétés en mettant en application les théories de l'enseignement. La planification d'une journée de stage hebdomadaire pendant toute la session permet aux étudiants de formuler des questions sur la théorie et la pratique de l'enseignement relativement aux matières, à la didactique, à l'inclusion et à la littératie. Ces questions sont ensuite communiquées dans les cours de didactiques et les cours de fondements afin d'en discuter et d'en faire l'analyse.

La conception du programme comprend l'élaboration de résultats d'apprentissage pour le stage. Le *Teacher Candidate Practicum Evaluation Protocol* présente des exigences de réussite et d'échec pour les étudiants. Un résultat d'apprentissage particulier au stage indique que les étudiants réfléchiront de façon critique aux liens entre la théorie et la pratique dans les écoles de l'Ontario.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 3.

Condition 3.1

Le programme permet aux étudiants qui suivent un programme de formation professionnelle d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.

Constatations

La documentation indique que les programmes permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1, tel qu'énoncé dans le *Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs*. Les éléments du contenu de base sont incorporés explicitement aux cours de méthodologie, aux cours de base et aux cours de stage.

Connaissance du curriculum

Les étudiants en éducation technologique suivent quatre cours de technologie comportant une étude du curriculum de l'Ontario : le cours en deux parties *Teaching Technological Education in the I/S Divisions* ainsi que les cours *Curriculum Connections for Technological Education* et *Teaching Design Thinking within Technology Frameworks*. Les premiers cours de méthodologie comprennent une étude des «idées maîtresses» du curriculum en éducation technologique de portée générale et mettent l'accent sur l'enseignement du curriculum dans les domaines de spécialisation des étudiants. Dans ces cours, ainsi que dans d'autres cours, notamment le cours *Content into Practice*, les étudiants abordent l'introduction au curriculum et les attentes relatives au contenu. Les cours avancés s'appuient sur la compréhension qu'ont les étudiants du curriculum en éducation technologique afin d'examiner les liens interdisciplinaires se rapportant au contenu et à l'innovation des processus de design et de résolution de problèmes.

Connaissance des stratégies pédagogiques et didactiques

Différents cours permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences dans le domaine des stratégies pédagogiques et didactiques, et ce, de diverses façons dans l'ensemble des programmes. En particulier, le cours *Research into Practice* s'articule autour d'une question de portée générale et le dernier travail du cours exige que les étudiants formulent une question de recherche, discutent d'un article qui les aide à réfléchir à la question et mettent la question en pratique dans leur enseignement. Dans le cours *Content into Practice*, les étudiants examinent l'analyse des données et la manière de les utiliser pour améliorer la réussite des élèves.

Des occasions d'acquérir des connaissances et des compétences au chapitre de l'utilisation de la technologie en tant qu'outil d'enseignement sont incorporées dans un certain nombre de cours et de travaux. Les étudiants se familiarisent avec l'utilisation de la technologie et l'apprentissage numérique pertinents pour les écoles de l'Ontario afin de les aider à maîtriser l'utilisation de nombreuses applications informatiques, en mettant l'accent sur la manière d'optimiser leur efficacité en classe.

Les théories de l'apprentissage et de l'enseignement, l'observation des élèves, l'évaluation, et la différenciation pédagogique sont approfondies dans un certain nombre de cours de fondements et de cours de méthodologie. En particulier, le cours *Inquiries into Learning* examine les théories et les thèmes se rapportant à l'apprentissage. Dans les cours de méthodologie des matières d'éducation technologique, les étudiants examinent les concepts de différenciation pédagogique et de l'échaffaudage des concepts des programmes, ainsi qu'une variété de stratégies d'enseignement et d'apprentissage, y compris les stratégies appropriées pour les élèves ayant des besoins particuliers et les apprenants de l'anglais. On s'attend à ce que les plans des leçons mettent en application les principes d'évaluation de *Faire croître le succès*, avec des attentes adéquates par rapport au curriculum et des ressources appropriées pour les élèves à chaque leçon.

Les thèmes liés à la gestion de classe abordés dans les cours de méthodologie comprennent des enjeux liés au comportement et des enjeux liés à la motivation, par exemple, la participation des élèves démotivés et la façon de rendre l'apprentissage pertinent pour tous. Les compétences en organisation particulières à l'éducation technologique sont abordées au moyen de différents thèmes, y compris la gestion des installations et l'utilisation de ressources et d'équipements limités.

Les étudiants apprennent la sensibilité culturelle et les pratiques axées sur les preuves pour planifier les transitions. Des considérations particulières pour l'appui aux jeunes ayant des besoins particuliers lors des transitions vers l'école secondaire et le marché de l'emploi sont également abordées. Les thèmes des cours comprennent aussi l'éducation de l'enfance en difficulté en Ontario et le processus lié à l'éducation de l'enfance en difficulté. Les travaux exigent que les étudiants réfléchissent à la conception universelle et à la mise en œuvre de l'inclusion dans leurs affectations dans la communauté.

Connaissance du contexte de l'enseignement

Dans les cours et le stage, les étudiants des programmes en éducation technologique sont informés sur le contexte ontarien dans lequel fonctionnent les écoles secondaires.

Les objectifs des cours de base comprennent l'étude des contextes historique, sociologique et philosophique de l'éducation, en particulier dans les écoles publiques de l'Ontario, dans le but de comprendre les responsabilités éthiques, juridiques et professionnelles des enseignants en ce qui concerne leurs relations avec les élèves et d'autres intervenants. Les enjeux du curriculum, de l'apprentissage et de l'enseignement en ce qui concerne les apprenants ayant des cultures et des langues différentes, y compris les enjeux liés aux perspectives et aux cultures des Premières Nations, des Métis et des Inuits, aux apprenants de l'anglais, à l'identité, à la classe socioéconomique, à la justice sociale et à l'immigration dans le contexte de l'Ontario, sont également abordés dans le cours *Teaching for Diverse and Equitable Classrooms*

in Ontario.

Les thèmes liés à la santé mentale, à la dépendance aux substances et au bien-être sont abordés principalement dans le cours *Adolescent Development and Health*. Certains thèmes abordés dans ce cours sont liés à des enjeux se rapportant à la santé sexuelle, à l'utilisation de substances, à la santé mentale et au bien-être.

En plus des cours, la compréhension du contexte de l'enseignement en Ontario est facilitée par la combinaison de stages en milieu scolaire et dans la communauté. Les séminaires appuyant le stage dans la communauté soulignent l'importance de situer l'école au sein de sa communauté et l'interrelation de celle-ci et de la communauté dans l'apprentissage.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 3.1.

4^e condition

Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.

Constatations

La documentation indique que les programmes sont actuels, font référence au programme d'études de l'Ontario, tiennent compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offrent de vastes connaissances dans les différents cycles et composantes des programmes.

Les programmes sont actuels

Le caractère actuel du curriculum des programmes est confirmé par l'harmonisation de certains cours aux éléments du programme de formation à l'enseignement prolongé, tel que reflété dans le *Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs* et la condition 3.1.

Programme d'études de l'Ontario

Les éléments se rapportant à l'acquisition des connaissances de la condition 3.1 confirment que le programme fait référence au programme d'études de l'Ontario.

Recherches les plus à jour

La condition 3.1, particulièrement en ce qui a trait aux connaissances pédagogiques et didactiques, confirme que le programme aborde la mise en pratique des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement.

Vastes connaissances

La condition 3.1 et la dixième condition confirment que le curriculum du programme offre de vastes connaissances dans les différents cycles et composantes des programmes.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 4.

5^e condition

Le programme comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base et laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.

Constatations

La documentation indique que les programmes comprennent des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base, et laissent suffisamment de place à la mise en pratique de la théorie.

Cours de théorie, cours de méthodologie et cours de base

Les étudiants de la Faculty of Education, York University sont tenus de suivre un certain nombre de cours de méthodologie et de cours de base. Les cours de base assurent une compréhension générale des enjeux de l'éducation. Tous les étudiants du programme en éducation technologique et du programme en éducation générale s'inscrivent aux mêmes huit cours de base afin de garantir l'uniformité et l'égalité.

Les cours de méthodologie de l'enseignement comprennent le cours *New Media Literacies and Culture* ainsi que les quatre cours particuliers au programme en éducation technologique : *Teaching Technological Education in the Intermediate/Senior Divisions – A and B*, *Curriculum Connections for Technological Education* et *Teaching Design Thinking within Technology Frameworks*.

Dans le programme combiné en éducation technologique et en éducation générale, les étudiants suivent les mêmes cours de base, cours de méthodologie et cours facultatifs que les étudiants du programme en éducation technologique. Les étudiants du programme combiné remplacent le cours de méthodologie avancée en éducation technologique *Teaching Design Thinking* et un cours facultatif par des cours de méthodologie correspondant à leurs autres matières d'enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur.

Mise en pratique de la théorie

Le programme comprend trois cours dont l'objectif explicite est d'appuyer les étudiants dans l'établissement de liens entre la théorie et la pratique tout au long de leur expérience : *Theory into Practice*, *Content into Practice* et *Research into Practice*. Pendant les quatre sessions du programme, chaque cours s'appuie sur le cours qui le précède ainsi que sur l'apprentissage progressif des fondements de l'éducation par l'étudiant, ses connaissances du contenu de base et les recherches en éducation. Les étudiants doivent réfléchir à la façon dont ils ont évolué en tant qu'enseignants au cours des deux années du programme, et aux rôles que la recherche, la réflexion et l'approche réflexive ont joué dans leur développement.

Les objectifs d'apprentissage du stage confirment que les étudiants doivent réfléchir à la théorie et à la pratique. Les étudiants peuvent démontrer leur apprentissage en soulignant les liens entre leur pratique quotidienne et la théorie dans un journal de réflexion ou en se questionnant et en consignant leurs idées dans leur portfolio pour

leur séminaire de stage. Les enseignants associés examinent les portfolios des étudiants dans le cadre du processus de rétroaction du stage.

Des liens avec le stage sont également établis dans les cours de méthodologie en éducation technologique et les cours facultatifs. En plus de discuter des enjeux soulevés pendant leur stage, les étudiants doivent faire ressortir des exemples précis de leur pratique qui illustrent la théorie.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 5.

6^e condition

L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.

Constatations

La documentation indique que l'organisation et la structure des programmes conviennent au contenu des cours.

La Faculty of Education, York University offre son baccalauréat en éducation technologique en deux formats : un programme concurrent ou consécutif à temps plein d'une durée de quatre sessions et un programme consécutif à temps partiel d'une durée de six sessions. Dans le programme à temps plein, les sessions ont une durée de 12 semaines et se déroulent de septembre à décembre et de janvier à avril. Les programmes peuvent également être offerts pendant une session d'été, de mai à août, mais ce modèle de prestation n'est pas offert actuellement. Les cours et la séquence de prestation sont similaires pour tous les formats du programme. Les deux cohortes complètent les mêmes cours de base et cours de méthodologie obligatoires, ont des affectations dans les écoles et la communauté, et se voient offrir les mêmes choix de cours facultatifs.

Les admissions au programme consécutif à temps partiel en éducation technologique, menant à un baccalauréat en éducation, sont actuellement en suspens. Lorsqu'il sera offert, le programme à temps partiel sera identique aux programmes consécutif et concurrent à temps plein. Toutes les exigences des cours seront identiques. Toutefois, les classes seront offertes en un format mixte comprenant 50 % de cours en classe et 50 % de cours en ligne. L'objectif est d'atteindre les résultats d'apprentissage du cours, peu importe le mode de prestation. Dans le format à temps partiel, les étudiants complèteront le programme en six sessions à temps partiel, sur une période de 27 mois consécutifs comprenant trois blocs de stage de six semaines chacun.

Les programmes en éducation technologique et le programme combiné en éducation générale et en éducation technologique se distinguent uniquement par leurs cours de méthodologie et cours facultatifs. De manière à offrir les deux cours de méthodologie obligatoires de 3 crédits dans les matières d'éducation générale des étudiants, les étudiants des cohortes combinées ne suivent pas le cours *Teaching Design Thinking within Technology Frameworks* ni un second cours facultatif.

Tous les programmes s'articulent autour de quatre thèmes généraux : orientation vers la profession dans la communauté; apprenants; classe et curriculum; et éducation, société et recherche. La progression de l'ensemble de ces thèmes est un élément de conception structurelle du programme et les cours s'appuient les uns sur les autres au fil des sessions. Ces thèmes généraux se reflètent dans le type de cours obligatoires requis chaque session.

Des affectations de stage ont lieu durant les quatre sessions du programme. Les programmes comprennent un stage dans la communauté au cours de la première

année et trois stages dans une école sous la supervision d'une enseignante agréée ou d'un enseignant agréé de l'Ontario au cours de la première et de la deuxième année.

L'affectation de stage dans la communauté est un élément important du format de prestation du programme. Ce stage reflète les composantes du cadre conceptuel et du thème du cours *Orientation to the Profession in the Community*. Une fois par semaine pendant la première année, les étudiants participent à une affectation de stage dans la communauté au cours des sessions d'automne et de printemps. Durant ces stages, ils acquièrent une gamme d'expériences, notamment en travaillant avec de petits groupes et/ou avec des élèves en particulier dans différents milieux d'apprentissage.

Durant la première année, les étudiants suivent un premier cours de méthodologie qui leur présente le curriculum des matières d'éducation technologique de portée générale et met l'accent sur les domaines de spécialisation des étudiants. Au cours de la troisième session, les étudiants se concentrent davantage sur les enjeux liés aux classes et au curriculum, en combinant un stage plus intensif, une étude plus approfondie des méthodes d'enseignement et des cours qui approfondissent les stratégies d'enseignement et d'apprentissage. Enfin, durant la quatrième session, les étudiants combinent six semaines de cours portant sur les recherches en éducation et le rôle de l'enseignant-chercheur, avec un projet de réflexion continu durant le dernier bloc de stage.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 6.

7^e condition

Les étudiants sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue tout au long du programme.

Constatations

La documentation indique que les étudiants sont informés de leurs progrès et évalués de façon continue tout au long des programmes.

Les étudiants sont évalués de différentes manières, en utilisant un certain nombre d'outils et de stratégies d'évaluation, y compris à l'aide de grilles d'évaluation adaptées et d'observations des résultats d'apprentissage au moyen d'une rétroaction formative ainsi que d'une évaluation sommative faisant référence aux quatre compétences de la grille d'évaluation du rendement de l'Ontario : connaissances et compréhension, habiletés de la pensée, communication et mise en application. Les étudiants reçoivent une rétroaction formative des instructeurs sur leurs travaux afin de s'améliorer et de les soumettre à nouveau pour une évaluation finale.

Durant le stage, les enseignants associés fournissent une rétroaction descriptive informelle et verbale lors des discussions sur la planification et l'enseignement des leçons. Le rapport de discussion est un résumé écrit concernant le stage dans lequel l'enseignant associé fait part de sa rétroaction descriptive à l'étudiant. Ces évaluations sommatives sont réalisées en utilisant une combinaison de résultats d'apprentissage à cocher et d'éléments de rétroaction descriptive constructive.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 7.

8^e condition

Le programme comprend un stage qui satisfait aux exigences énoncées à la sous-disposition 2v du paragraphe 1 (2) et au paragraphe (2).

La sous-disposition 2v du paragraphe 1 (2) stipule qu'un programme de formation professionnelle comprend un minimum de 80 jours d'expérience pratique, adaptée au format et à la structure du programme, dans des écoles ou d'autres lieux approuvés par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique.

Le paragraphe 9 (2) énonce les exigences concernant le stage :

- 1. Il comprend des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement, dans des écoles ou d'autres lieux où est enseigné le programme d'études de l'Ontario ou dans des lieux approuvés par l'Ordre.*
- 2. Abrogé [voir la sous-disposition 2v du paragraphe 1 (2)]*
- 3. Il permet à chaque étudiant de prendre part à des situations se rapportant à chaque cycle et à au moins une des matières du programme qui le concernent.*
- 4. Un éducateur expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage.*
- 5. Un membre du corps professoral est affecté à chaque étudiant à titre de conseiller.*

Constatations

La documentation indique que les programmes comprennent un minimum de 80 jours d'expérience pratique, adaptée au format et à la structure des programmes, dans des écoles ou d'autres lieux approuvés par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique.

Les étudiants effectuent trois stages combinant l'observation et la pratique dans des conseils scolaires de la région du Grand Toronto. Un minimum de 80 jours d'expérience pratique est garanti. Les étudiants acceptent une augmentation progressive de leurs responsabilités en matière de planification et d'enseignement autonomes, et ce, en combinant des journées d'affectation et des blocs d'enseignement continu dans les écoles où se déroulent les stages.

La base de données du Practicum Management Information System (PIMS) de la faculté est utilisée pour suivre les affectations et s'assurer qu'elles se déroulent dans des conseils scolaires financés par les fonds publics qui suivent le programme d'études de l'Ontario, en compagnie d'enseignants associés qui sont membres en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Les affectations antérieures sont examinées afin qu'aucune exigence de stage ne soit négligée. Tous les étudiants du programme en éducation technologique sont affectés à des classes de 9^e-10^e année et de 11^e-12^e année dans leur matière d'éducation technologique de portée générale.

En raison du nombre limité d'affectations prévues pour les étudiants dans le programme combiné en éducation générale et éducation technologique, le PIMS n'est

pas nécessaire pour ce suivi, et l'adoption d'une approche individualisée pour la sélection des enseignants associés est suffisante pour permettre à la faculté d'éducation de respecter son engagement de fournir des affectations dans les années et les matières d'éducation technologique qui concernent les étudiants, ainsi que des affectations aux cycles intermédiaire-supérieur dans le domaine d'études des étudiants.

Un enseignant expérimenté et agréé de l'Ontario jouant le rôle de mentor, supervise les étudiants et évalue leurs stages. Les rôles et responsabilités des mentors qui supervisent tous les aspects du stage et qui effectuent des évaluations informelles régulières sont publiés dans des ressources en ligne, sous *Mentoring and Teaching*. Les mentors effectuent des évaluations formatives et sont tenus de remplir un formulaire d'évaluation sommative pour chaque étudiant à la fin de chaque stage.

Un membre du corps professoral, désigné comme facilitateur de stage, est affecté à titre de conseiller à chaque étudiant du programme en éducation technologique. Le facilitateur de stage visite les écoles pour rencontrer les mentors et les étudiants durant chaque stage. De plus, le facilitateur de stage appuie à la fois les mentors et les étudiants pour aborder les problèmes ou les préoccupations qui peuvent survenir, et travaille à leur résolution.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 8.

9^e condition

La réussite du programme est subordonnée à la réussite du stage.

Constatations

La documentation indique que la réussite des programmes est subordonnée à la réussite du stage.

Le stage est évalué en fonction de sa réussite ou de son échec et les étudiants doivent le réussir pour l'obtention du grade. Les critères d'évaluation sont énoncés dans le *Teacher Candidate Practicum Evaluation Protocol* et comprennent la capacité de l'étudiant à créer un milieu propice à l'apprentissage et aux discussions en classe et le professionnalisme.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 9.

10^e condition

Les cours de méthodologie de l'enseignement conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Constatations

La documentation indique que les cours de méthodologie de l'enseignement des programmes conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Les cours de méthodologie de l'enseignement du programme en éducation technologique sont conçus spécifiquement pour répondre aux besoins des élèves dans les matières technologiques de portée générale en 9^e-10^e année et en 11^e-12^e année. Les quatre [sic] cours de méthodologie en éducation technologique s'intitulent *Teaching Technological Education in the I/S Divisions – A and B*; *Exploring Technologies: Curricular Connections*; et *Teaching Design Thinking within Technology Frameworks*. Le curriculum de l'Ontario, 9^e-10^e année, Éducation technologique (2009) et le curriculum de l'Ontario, 11^e-12^e année, Éducation technologique (2009) font partie intégrante des quatre cours de méthodologie en éducation technologique.

Les cours de méthodologie de l'enseignement abordent la pédagogie et l'évaluation de l'apprentissage dans les domaines d'études pertinents liés à l'éducation technologique (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement). Les dimensions clés de cette composante de base comprennent les habiletés de planification, de traitement et de pensée critique qui sont liées en particulier à la pensée et aux approches disciplinaires en éducation technologique. En particulier, le cours *Exploring Technologies: Curricular Connections* vise à appuyer l'enseignement et l'apprentissage interdisciplinaires en éducation technologique, et à explorer le transfert des compétences et des connaissances entre l'éducation technologique et d'autres matières enseignées à l'école. Le cours aborde également la manière dont l'éducation technologique peut faire participer les élèves différemment et contribuer à leur réussite. Les occasions d'innovation que procurent les matières d'éducation technologique de portée générale sont approfondies dans le cours de méthodologie avancée *Teaching Design Thinking within Technology Frameworks*.

Les cours de méthodologie de l'enseignement font référence aux enjeux de la sécurité dans la salle de classe qui sont pertinents pour l'éducation technologique. En particulier, des cours d'introduction abordent les thèmes liés à la sécurité, y compris les tests de sécurité et leur rôle de protection de l'élève et de l'enseignant, les responsabilités légales de l'enseignant, la gestion des facteurs de risque, l'Ontario School Board Insurance Exchange (OSBIE) et l'assurance des conseils scolaires, la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, le *Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail* (SIMDUT) et la *Loi sur les aliments et drogues* du Canada et ses règlements.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 10.

11^e condition

Les cours théoriques et de base portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains, ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Constatations

La documentation indique que les cours théoriques et de base des programmes portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains, ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Les étudiants sont tenus de réussir les cours théoriques et de base des programmes portant sur le développement et l'apprentissage humains. En outre, les étudiants approfondissent leur exploration des enjeux du développement et de l'apprentissage humains dans d'autres cours se rapportant à la diversité, à l'équité et à l'éducation inclusive, ainsi que dans leurs cours de méthodologie de l'enseignement.

Les thèmes abordés dans le cours sur le développement de l'adolescent portent notamment sur la santé mentale et la vie familiale et scolaire; les théories sur la pensée, le langage et la vie affective; l'étude de l'influence par les pairs et l'école, les conflits et la bienveillance; et la sexualité, le genre et la race chez l'adolescent. D'autres cours font référence à l'apprentissage et au développement, au comportement, au conditionnement, aux processus d'apprentissage, à la motivation et aux théories d'apprentissage, comme le constructivisme.

Dans les cours de stage obligatoires, on aborde la législation et les politiques gouvernementales en matière d'éducation au moyen de trois modules de formation en ligne sur l'éthique et l'étude du droit en éducation. Le contenu des modules d'éthique et d'étude du droit en éducation est approfondi et développé davantage dans les travaux et les études de cas du portfolio de stage, dans les cours de méthodologie de l'enseignement et dans les cours de base.

Les modules d'apprentissage de l'éthique et de l'étude du droit en éducation abordent les thèmes de l'éducation de l'enfance en difficulté et de l'éducation inclusive, de l'éthique et du droit, de la supervision, de la négligence et de la responsabilité des pédagogues, du devoir de signalement, de la Sécurité dans les écoles, des enjeux professionnels, des jeunes et du droit, ainsi que de la discipline. Les modules sont mis à jour régulièrement afin de refléter la législation et les politiques de l'heure.

En plus des modules d'éthique et d'étude du droit en éducation, les autres cours de base abordent la législation et les politiques gouvernementales relatives à l'éducation. La compréhension des responsabilités éthiques, juridiques et professionnelles des enseignants dans leurs relations avec les élèves et les autres intervenants, ainsi que la législation de l'Ontario liée à l'éducation de l'enfance en difficulté sont des thèmes développés dans les cours de base et les cours sur l'éducation inclusive.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 11.

12^e condition

La composition du corps professoral est telle qu'il existe un équilibre approprié entre :

- i) les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés,*
- ii) les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement,*
- iii) les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.*

Constatations

La documentation indique que la composition du corps professoral des programmes est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés, les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement et les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.

Dans les programmes en éducation technologique, l'enseignement est assuré par un personnel composé de 16 personnes, y compris quatre professeurs à temps plein, cinq professeurs associés, un professeur adjoint et trois personnes détachées auprès du corps professoral. On compte également trois membres contractuels du corps professoral possédant de l'expérience dans l'enseignement des matières d'éducation technologique de portée générale. Quatorze membres de ce groupe de pédagogues possèdent un diplôme d'études supérieures et dix d'entre eux sont agréés par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les membres à temps plein du corps professoral se spécialisent notamment dans l'éducation de l'enfance en difficulté et l'inclusion, la littératie numérique, les technologies de l'information et de la communication, la psychologie, le développement humain, la sociologie, la chimie, la physique, la langue et d'autres matières.

À York University, l'ensemble des étudiants des programmes en éducation générale et en éducation technologique suivent les cours de base en même temps et avec les mêmes membres du corps professoral. Les cours de base communs à tous les programmes sont donnés par des membres permanents à temps plein du corps professoral qui possèdent les titres universitaires appropriés, sont les auteurs de recherches et ont publié abondamment dans ces domaines.

Les membres du corps professoral possèdent également une expertise étendue en tant que praticiens dans les domaines connexes de l'éducation à la durabilité, des technologies de l'information et de la communication, et de la littératie au secondaire.

Les instructeurs des cours portant sur les matières d'éducation technologique apportent leur expérience pratique pertinente dans un certain nombre de matières d'éducation technologique, notamment la construction, le transport, la communication, le design et la technologie. Les membres contractuels du corps professoral apportent l'expérience pratique qu'ils ont acquise dans des écoles, des associations professionnelles, des conseils scolaires et des ministères. Deux de ces pédagogues en particulier ont été détachés auprès du ministère de l'Éducation de

l'Ontario en tant qu'agents d'éducation, afin d'élaborer la version révisée du curriculum en éducation technologique et d'appuyer sa mise en œuvre sur le terrain.

Au fur et à mesure que de nouveaux champs d'expertise en éducation technologique deviendront nécessaires pour répondre à la croissance du programme, l'engagement qui a été pris permettra d'embaucher des membres du corps professoral possédant des diplômes d'études supérieures et des compétences technologiques dans l'enseignement de matières d'éducation technologique, afin de satisfaire aux exigences des règlements et de la compétence pédagogique. La faculté d'éducation continue de détacher des enseignants expérimentés et des leaders pédagogiques provenant des conseils scolaires et possédant des diplômes d'études supérieures, et pouvant fournir l'expertise technologique requise.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 12.

13^e condition

L'établissement autorisé s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.

Constatations

La documentation indique que la Faculty of Education, York University s'est dotée de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants inscrits aux programmes de formation professionnelle.

L'Office of Student Programs est responsable des dossiers des étudiants de tous les programmes. Les dossiers sont conservés conformément aux politiques du bureau du registraire de York University et des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* de l'Ontario.

Les dossiers des étudiants sont conservés dans un lieu sécuritaire à la faculté d'éducation. Les dossiers électroniques sont protégés par des mots de passe et des copies de secours sont sauvegardées dans le système informatique de l'Université. Les systèmes sont vérifiés régulièrement, y compris à l'aide de tests de pénétration, afin de préserver la sécurité des données des étudiants. Une analyse des opérations est réalisée au besoin pour s'assurer qu'il n'y a aucune violation des données des étudiants lorsque celles-ci sont transférées des systèmes d'information sur les étudiants au PMIS.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 13.

14^e condition

L'établissement autorisé s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

Constatations

La documentation indique que la Faculty of Education, York University s'est engagée à améliorer sans cesse les programmes et à en assurer la qualité, et a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

L'Office of the Associate Dean, Academic Programs est responsable de l'amélioration continue des programmes menant au baccalauréat en éducation. En vertu de la politique de York University, la faculté d'éducation s'engage à effectuer un examen cyclique des programmes, ce qui comprend un sondage auprès des étudiants et des partenaires de stage afin de guider les améliorations aux programmes. Les plans de cours sont examinés par le Committee on Curriculum Teaching and Learning. Les résultats des évaluations des cours et des stages sont examinés par la doyenne adjointe et des modifications sont apportées en conséquence.

la doyenne adjointe et un groupe de travail participent à une initiative d'amélioration des outils électroniques pour recueillir les données et les commentaires formulés par les étudiants dans les sondages. La faculté d'éducation travaille à l'élaboration et l'ajout de question concernant la faculté d'éducation plus particulièrement, afin d'augmenter le taux de réponse des étudiants et de les encourager à soumettre leurs commentaires et suggestions pour l'amélioration continue des programmes.

En prévision de la conception et de la planification des programmes en éducation technologique, la Faculty of Education, York University a tenu des consultations auprès des intervenants du secteur de l'éducation et de l'industrie, en mettant l'accent sur les tendances et les compétences dans les secteurs professionnels connexes. Les thèmes des besoins et des défis systémiques, de l'interaction des technologies de portée générale, des spécialisations, de l'expérience de travail et de la formation des enseignants, et de l'accès aux programmes et de leur différenciation ont été abordés durant ces réunions pour garantir la qualité des programmes.

De plus, la faculté d'éducation a publié récemment le *Faculty of Education Strategic Plan 2016-2021*, qui présente son plan pour affecter les ressources et augmenter le nombre de membres à temps plein du corps professoral afin d'appuyer les priorités des programmes.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 14.

15^e condition

Un comité consultatif de la formation des enseignants ou une entité semblable joue un rôle consultatif ou de liaison à l'égard du programme.

Constatations

La documentation indique qu'un comité consultatif de la formation des enseignants joue un rôle consultatif à l'égard du programme.

Le mandat du comité consultatif de la formation des enseignants exige que le comité se rencontre annuellement pour favoriser l'échange d'informations entre la faculté d'éducation et ses intervenants, et pour collaborer sur les initiatives à entreprendre.

Les membres externes du comité comprennent des représentants du milieu de l'éducation en général, y compris des leaders du Toronto Catholic District School Board, du Toronto District School Board, du Peel District School Board, du York Region District School Board et du York Catholic District School Board, des représentants du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, ainsi que des représentants de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario par l'entremise du comité de liaison de la formation à l'enseignement.

Le comité consultatif de la formation des enseignants a conseillé la faculté d'éducation sur divers thèmes, y compris la collaboration professionnelle et la formation professionnelle, l'initiative de formation des enseignants autochtones, l'éducation technologique et le travail avec les mentors. Les représentants du ministère de l'Éducation ont fait remarquer que les informations partagées durant les réunions du comité consultatif de la formation des enseignants ont été appliquées aux travaux de recherche, à la planification et au développement en cours dans les programmes de formation professionnelle de York University.

En plus du comité consultatif de la formation des enseignants existant, la faculté d'éducation prévoit de créer un comité consultatif de la formation des enseignants en éducation technologique. Ce comité, qui est né des consultations auprès des intervenants, sera composé de représentants des ministères, des conseils scolaires et des associations professionnelles, notamment l'Ordre des métiers de l'Ontario.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 15.

Décision du comité d'agrément

Pour les raisons énoncées précédemment, le comité d'agrément estime que les programmes de formation professionnelle suivants, offerts par la Faculty of Education, York University, satisfont entièrement aux exigences du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique en 9^e-10^e année et en 11^e-12^e année, menant à un baccalauréat en éducation;
- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique en 9^e-10^e année et en 11^e-12^e année, menant à un baccalauréat en éducation;
- Programme consécutif ou concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique en 9^e-10^e année et en 11^e-12^e année, et une matière d'éducation générale aux cycles intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation.

Le comité d'agrément accorde l'agrément général à ces programmes pour une période de sept ans (jusqu'au 28 novembre 2024) ou pour une période modifiée en vertu de l'article 15 du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Comité d'agrément

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le 28 novembre 2017